

19 janvier 2021

## AVIS AUX PARENTS - MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DES CAS COVID-19

Chers parents et élèves,

Pendant la première période de l'année scolaire, plusieurs d'entre vous ont communiqué avec le Centre de services concernant le nombre élevé de courriels reçus, entre autres concernant la COVID-19. Sachez que nous avons pris compte de vos commentaires. Ainsi, dans l'objectif d'alléger le nombre de communications qui vous sont transmises, le Service du secrétariat général et des communications a modifié les stratégies de communication relatives à la COVID-19.

### Explication des modifications apportées

Seuls les parents des classes concernées par les cas de COVID-19 déclarés seront avisés à l'avenir, et ce, par le biais d'une lettre officielle. À cet effet, il n'y aura plus de communication à l'ensemble des parents de l'école à toutes les fois qu'un cas est déclaré. L'objectif est de s'assurer que les personnes concernées prennent rapidement connaissance de l'information acheminée, et ce, dans les meilleurs délais.

### Vous souhaitez être au courant de l'évolution des cas de COVID-19 au sein de l'établissement fréquenté par votre enfant?

Vous êtes invités à consulter la liste gouvernementale du suivi des cas dans les écoles du Québec en [cliquant ici](#). Le document PDF *\*Liste des écoles\** est mis à jour régulièrement.

### Rappel concernant les symptômes

Nous vous demandons de demeurer à l'affût des symptômes s'apparentant à la COVID-19 auprès de vos membres domiciliaires. Si vous ou votre enfant présentez des symptômes de la COVID-19, vous devez appliquer les consignes d'isolement à la maison, à prendre rendez-vous sur [cv19quebec.ca](http://cv19quebec.ca) et à communiquer avec la ligne 1 877 644-4545 si questions.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la direction d'établissement de votre enfant.

En vous remerciant sincèrement,

*Le Service du secrétariat général et des communications*